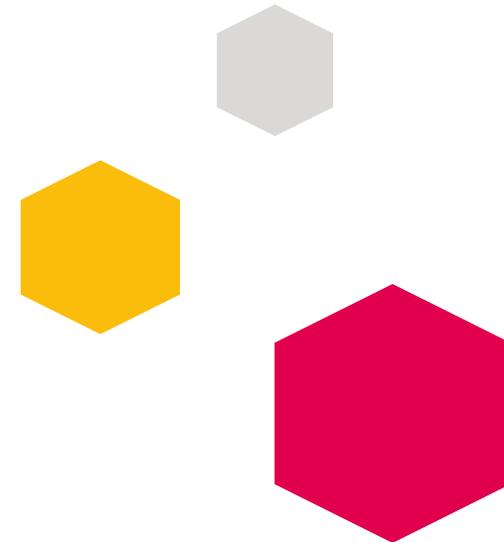


ACTION LOGEMENT

AUPRÈS DES SALARIÉS

vendredi 26 novembre 2021



UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

LOUER



Faciliter l'accès à un logement abordable et près de votre travail.

Des aides à la location.
Locations sociales, intermédiaires et privées, logements temporaires et colocations...

ACHETER



Vous aider à devenir propriétaire de votre résidence principale.

Prêt Accession
Conseil en Accession avec notre filiale PROJIMMO

FAIRE DES TRAVAUX



Vous accompagner dans vos projet de travaux de votre résidence principale

Embellissement, amélioration de la performance énergétique, adaptation de logement aux personnes handicapées...

BOUGER



Simplifier votre mobilité professionnelle et réussir votre installation

Accompagnement sur mesure, recherche de logements, aides financières, logements temporaires...

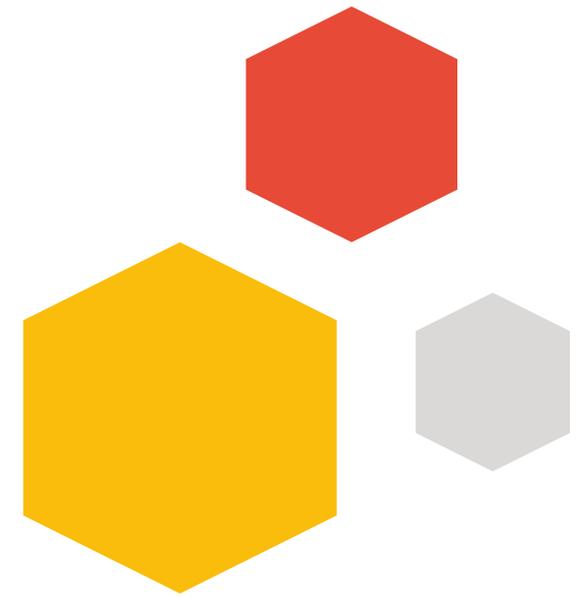
SURMONTER DES DIFFICULTÉS



Vous apporter une aide personnalisée en cas de difficultés liées au logement suite à un « accident » de la vie

Conseil et diagnostic personnel et confidentiel, aides financières ...

LOUER





L'OFFRE DE LOGEMENTS

AL'in. 



in'li 

◆ Le logement social

◆ Le logement intermédiaire

↳ Offre locative performante, diversifiée et adaptée à tous les salariés.

◆ Les résidences temporaires

Logements entièrement meublés et équipés, le plus souvent alliés à des services hôteliers

↳ Résidences pour jeunes travailleurs, étudiantes ou en cas de difficultés.

◆ La colocation

Jeunes actifs : appartements entièrement meublés, situés en cœur de ville et à proximité des transports.



LE LOGEMENT INTERMEDIAIRE : INLI

► Une réponse adaptée aux spécificités en IDF

11 %
Personnes relogées
Parc intermédiaire
(2 759 en 2020)



Loyer 60 m ²	Paris	St-Ouen	Juvisy-Sur-Orge
Locatif ALIN	706 €	550 €	400 €
Locatif INLI	1250 €	850 €	650 €
Locatif privé	1800 €	1200 €	850 €

Consultez les plafonds de ressources [ici](#)

- ◆ Parc social : les locataires bougent peu.
- ◆ Parc privé : loyers trop élevés pour les revenus moyens
 - ➔ Les salariés s'éloignent ainsi de leur lieu de travail.



Permet d'habiter près des zones d'emploi avec des loyers abordables.

» D'ici **10 ans : 50.000 nouveaux logements** intermédiaires seront construits en IDF





LES AIDES À LA LOCATION

▶ AVANCE LOCA-PASS[®] (prêt sans intérêt)

Jusqu'à **1 200 €*** pour le financement du dépôt de garantie

◆ Salarié du secteur privé

◆ Moins de 30 ans :

- Vous êtes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
- Vous êtes en recherche d'emploi,

◆ Etudiant(e) salarié(e) :

- CDD de 3 mois min en cours au moment de la demande d'aide,
- Un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de 3 mois minimum au cours des 6 mois précédant la demande d'aide,
- Convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande,
- Etudiant boursier d'État français.

Pour tout type de logement, en
parc social ou **privé**



Bénéficiez d'un différé de 3 mois, avant de rembourser sur 25 mois des mensualités adaptées à votre budget

* Pour un prêt amortissable de 1 200 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, une durée de prêt de 25 mois après un différé de paiement de 3 mois, remboursement de 25 mensualités de 48 €, soit un TAEG fixe de 0 %. Le montant total dû par l'emprunteur est de 1 200 €.

Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

26/11/2021





LES AIDES À LA LOCATION

▶ VISALE

Garantie des loyers pendant toute la durée de votre bail*



POUR QUI ?



- ◆ - **31 ans** : tout contrat, sans condition de revenus
- ◆ + **30 ans** : muté ou nouvellement embauché ou ayant des revenus $\leq 1\,500$ € nets/mois.
- ◆ **Signataire d'un bail mobilité** : locataire en formation professionnelle, étudiant, volontaire dans le cadre d'un service civique, salarié en mutation professionnelle ou en mission temporaire.

POURQUOI ?

- **Simple, rapide, gratuit et 100 % dématérialisé.**
- **Plus besoin d'une caution personne physique.**
- **Dégradations locatives garanties dans le parc privé** avec une prise en charge dans la limite de 2 mois de loyers et charges.
- **Païement rapide et plan de remboursement adapté** de la dette, en cas d'impayés.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

* Dans la limite de 36 mois.

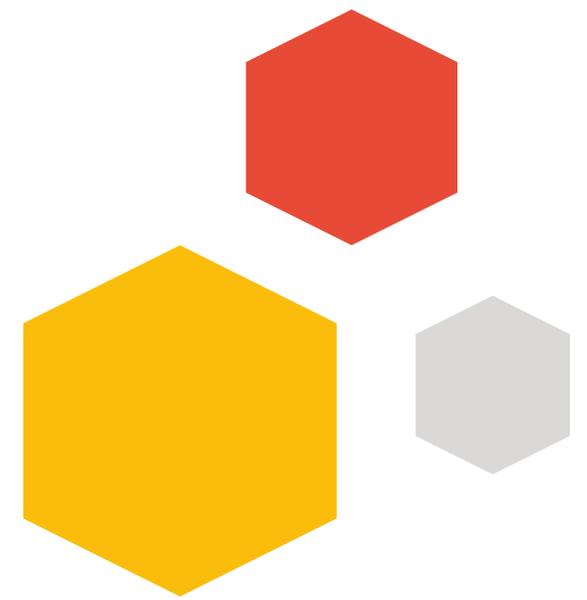
□ Dans la limite de 9 mois pour les étudiants et alternants qui entrent dans un logement du parc social

Aide soumise à conditions

6 millions
Personnes
éligibles



ACHETER





CONSEIL EN ACCESSION

► PROJIMMO CONSEIL

- ◆ **Un diagnostic financier complet** avec une étude de la capacité d'achat
- ◆ Une recherche des **financements les plus adaptés** au projet et à la situation
- ◆ Un **interlocuteur unique** qui gère les démarches à la place du salarié
- ◆ **La sécurité d'une analyse objective** effectuée par des experts du financement immobilier
- ◆ Renégociation de votre prêt
- ◆ Service offert à tous les salariés.



La vente HLM, une chance de plus de devenir propriétaire

Nos filiales immobilières mettent en vente une partie de leur patrimoine à des prix attractifs : une opportunité de devenir propriétaire grâce à un accompagnement Action Logement tout au long du processus d'achat.



Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par une société filiale d'Action Logement enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr).



ACHAT DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

▶ PRÊT ACCESSION

40 000 € à 0,5%*

- ◆ Achat dans le neuf
- ◆ Achat dans l'ancien :
 - ↳ uniquement dans le cadre de la vente HLM
- ◆ 33% Taux d'effort
- ◆ Priorisation : mobilité / handicap / primo-accédant



Les opérations d'accession sociale permettent d'acquérir un bien à coût maîtrisé et de bénéficier de **garanties** en cas d'accident de la vie (séparation, chômage...) telles que les garanties de **rachat** et de **relogement**.



- Un prêt à un **taux très avantageux**
- **Sans frais de dossier, ni de garantie ou de caution**
- Une durée de **remboursement libre**, dans la limite de 25 ans
- **Cumulable**, sous conditions, avec un prêt travaux Action Logement
- Dépôt des pièces justificatives **en ligne**

Action Logement services et/ou l'employeur se réservent le droit de limiter l'octroi de ce prêt à des personnes en situation particulière (mobilité professionnelle, handicap, primo-accession....)

* Taux d'intérêt nominal annuel, hors assurance obligatoire

Exemple de remboursement au 4 janvier 2021 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un montant de 40.000,00 € sur 25 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 0,5 %, soit un TAEG fixe de 0,81 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement de **300 mensualités de 147,20 €**, soit un montant dû par l'emprunteur de 44.160,00 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 5,33 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,30 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 1.599,00 €.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.





ACHAT DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

▶ PRIME ACCESSION

10 000 € de subvention



- Respect d'un plafond de ressources* :
- Être primo-accédant[△]
- Logements concernés : Neufs, PSLA, Bail réel solidaire



- **Pour tous les salariés** du secteur privé quelles que soient l'ancienneté et la nature du contrat de travail
- **Cumulable** avec le PTZ et sous conditions, avec un prêt accession Action Logement,
- **Parcours 100 % digital** : test d'éligibilité, dépôt de pièces, suivi du dossier.

Nombre de personnes	Zone A	Zone B et C
1	32 562	24 683
2	45 586	32 919
3	52 099	38 072
4	59 263	42 187
5 et +	67 600	46 291



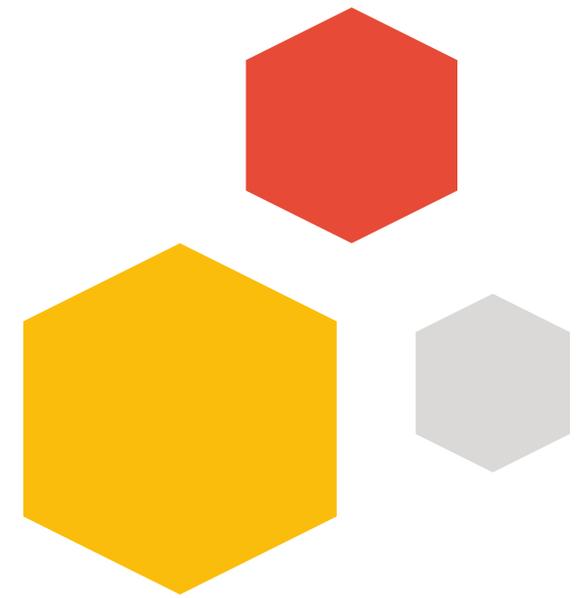
* Prix plafond consultable sur : <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/plafonds-de-ressources-de-loyers-et-de-prix-pour-a2147.html>

[△] Ne pas être propriétaire de sa résidence principale au cours des 24 derniers mois y compris le codemandeur si il y en a un

La prime n'est pas mobilisable pour des logements en accession financés dans le cadre d'une opération Action Cœur de Ville ni dans celui du Programme de Renouvellement Urbain.

Pour savoir si votre logement est concerné, nous vous invitons à contacter votre vendeur.

FAIRE DES TRAVAUX





TRAVAUX DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

▶ PRÊT TRAVAUX

Jusqu'à 10 000 € à 1 %*

Ce prêt finance :

- Amélioration de la performance énergétique*
- Amélioration et d'entretien
- Adaptation du logement des personnes handicapées
- Travaux dans les copropriétés dégradées
- Travaux ouvrant droit à une subvention de l'ANAH

- ◆ Être **propriétaire-occupant*** du logement
- ◆ Travaux à faire réaliser **par une entreprise.**

- » Peut financer des travaux dans les parties communes d'une copropriété.
- » Peut financer l'achat de matériaux par le propriétaire.



- Un prêt **sans frais de dossier**
- **Une durée de remboursement libre**, dans la limite de 10 ans
- **Cumulable**, sous conditions, avec un prêt accession Action Logement

* Taux d'intérêt nominal annuel, hors assurance facultative

Exemple de remboursement hors assurance facultative : pour un montant de 10 000 € sur 10 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 1 %, soit un TAEG de 1 %, remboursement de **120 mensualités de 87,60 €** soit un montant total dû de 10 512 €.

* En cas de travaux de performance énergétique, le prêt peut concerner également un propriétaire bailleur

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

26/11/2021





TRAVAUX DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

▶ PRÊT AGRANDISSEMENT

Jusqu'à **20 000 € à 0,5 %***

- **Travaux d'extension** : création d'une pièce, d'un étage...
- **Transformation en surface habitable** de locaux non destinés à l'habitation
- Être **propriétaire-occupant** du logement



Sur présentation de devis ou facture
de -3 mois



- Un prêt à un **taux avantageux**
- **Sans frais de dossier**
- **Une durée de remboursement libre**, dans la limite de 25 ans (durée préconisée : 15 ans)
- **Cumulable**, sous conditions, avec un prêt travaux Action Logement

Afin d'accompagner les ménages les plus modestes, des plafonds de ressources peuvent s'appliquer (cf Annexe 1).

* Taux d'intérêt nominal annuel, hors assurance facultative

Exemple de remboursement hors assurance facultative : pour un montant de 20 000 € sur 25 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 0,5 %, soit un TAEG de 0,5 %, remboursement de **300 mensualités de 70,93 €** soit un montant total dû de 21 279 €.

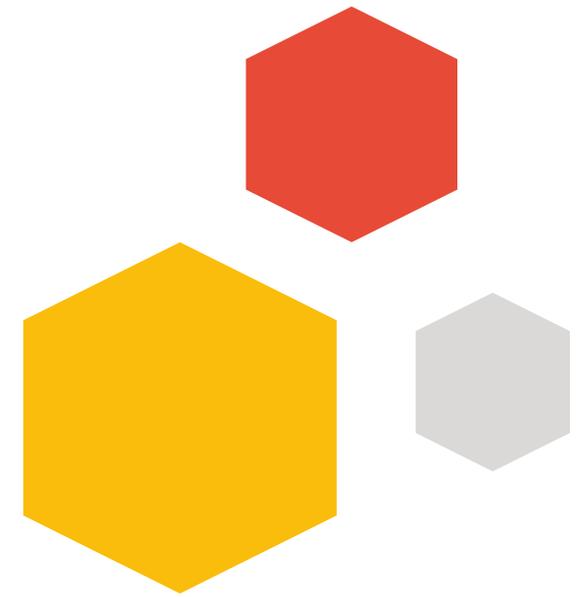
Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

26/11/2021



BOUGER





L'ACCOMPAGNEMENT MOBILITÉ

▶ AIDE MOBILI-PASS®

Financement de la recherche d'un logement et de l'installation* (*subvention*)

- ◆ **Mobilité professionnelle** (mutation, recrutement...) impliquant de changer de résidence principale ou d'en avoir une seconde
- ◆ Prendre un **logement locatif** sur le site d'arrivée
- ◆ **Prise en charge des frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif** effectué par un opérateur spécialisé* sélectionné par le salarié :
 - ↳ Entretien individuel
 - ↳ Sélection des biens correspondants à vos souhaits et organisation des visites
 - ↳ Suivi de votre installation et gestion de vos démarches administratives



* Sous réserve du respect des plafonds de ressources (cf annexe 1)

* Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.



UNE AIDE À LA MOBILITÉ

► MON JOB, MON LOGEMENT

1000 € pour accompagner les salariés dans leur installation



- ◆ Salarié du secteur privé
- ◆ Salaire $\leq 1.5x$ SMIC brut mensuel [□]
- ◆ Locataire depuis - **3 mois**
- ◆ Parcours 100% digitalisé
- ◆ Aucun justificatif de dépenses



C'est votre 1^{er} emploi ou un emploi en alternance ou une reprise d'emploi suite à une situation de chômage.



Votre nouveau logement vous permet :

- de réduire votre temps de trajet à moins de 30 min en voiture (1 h dans les DROM) jusqu'à votre lieu de travail/formation,
- d'utiliser les transports en commun.



- **Aide gratuite**
- **Non cumulable avec l'aide à la mobilité et l'aide jeunes actifs** précédemment délivrées
- **Cumulable** sous conditions, avec d'autres aides Action Logement
- **Chaque membre du foyer** peut être bénéficiaire*

* Si respect des conditions d'octroi

[□] 2 332 € (SMIC brut au 1^{er} janvier 2021)

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.





DES AIDES POUR LES JEUNES

▶ AIDE MOBILI-JEUNE®

Jusqu'à **100 €*** de participation au loyer

- ◆ - 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- ◆ Salaire jusqu'à 100 % du SMIC
- ◆ Renouvellement possible si le demandeur est toujours éligible

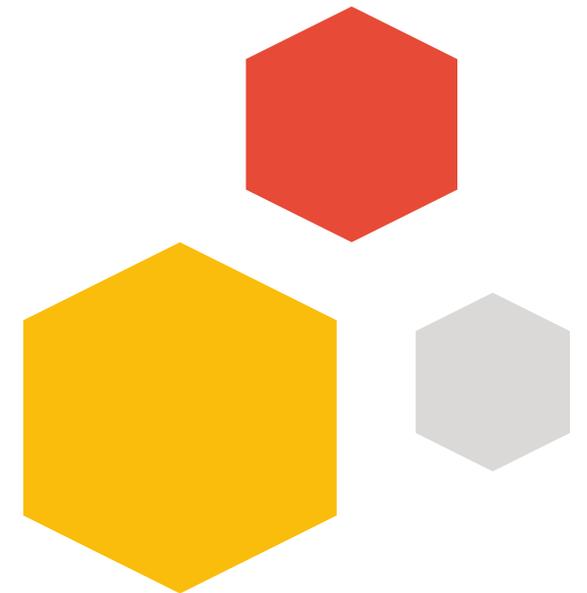


- **Aide gratuite** sous forme de subvention.
- Possibilité d'effectuer votre demande **dans les 3 mois qui précèdent la date de démarrage de votre cycle de formation ou dans les 6 mois** qui suivent.
- **Maintien possible de l'aide** en cas de changement de logement et/ou changement d'entreprise ou de formation.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement

* Dans la limite de 12 mois
 Jusqu'au 30ème anniversaire



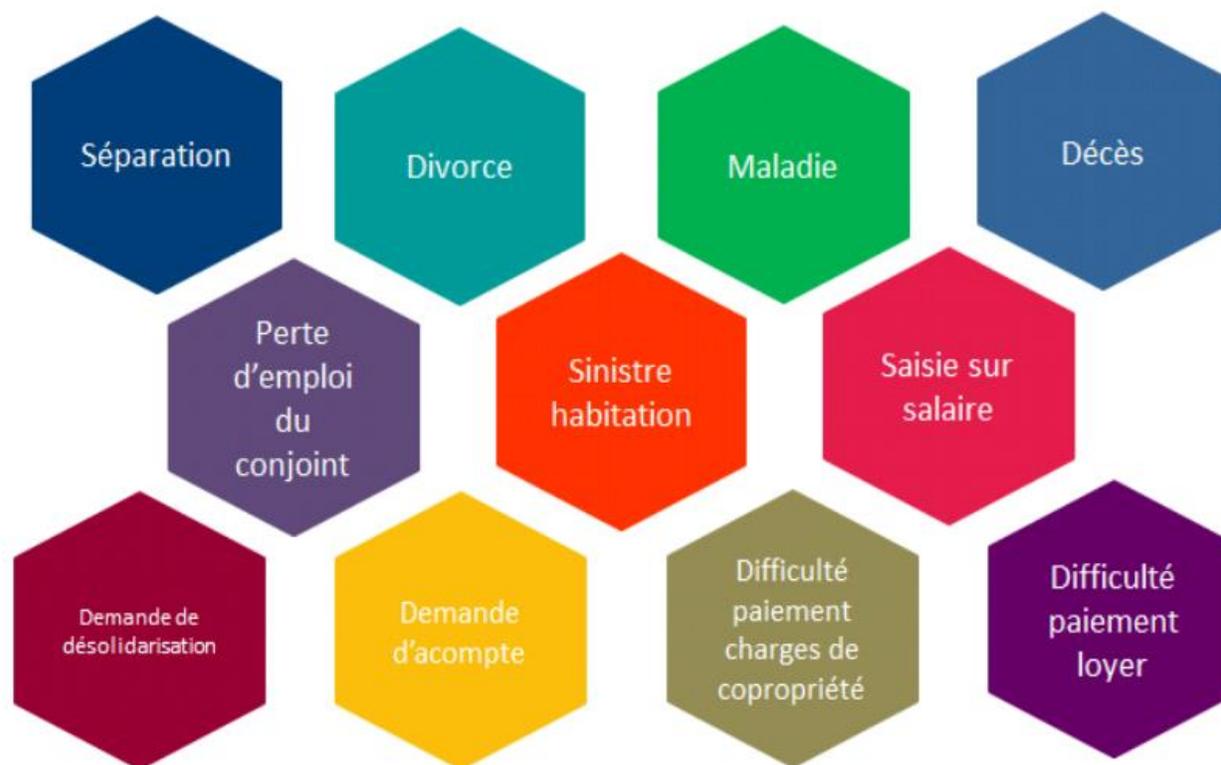
SURMONTER LES DIFFICULTES





LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les mots clés pour alerter





LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

CONFIDENTIEL



SUR MESURE



GRATUIT

POUR QUI ?

- **Tout salarié** d'une entreprise privée + 10 salariés
- Demandeur d'emploi depuis -12 mois (*ancien salarié d'une entreprise privée assujettie*)
- Locataire / Accédant à la propriété / Propriétaire / Hébergé...

POURQUOI ?

- Situations d'urgence (sinistre, maladie, décès)
- Situations de surendettement, dettes...
- Payer ses loyers / mensualités de prêts immobiliers
- Difficultés à accéder à un logement (faibles ressources, précarité)
- Prévention des expulsions / de saisies immobilières
- Hébergement précaire, inadapté



- **Accompagnement administratif et budgétaire** (ouverture des droits)
- **Aides financières** (subventions, avances, prêts)
- **Recherche de logement** (temporaire et/ou durable)
- **Conseil en accession***
- **Orientation vers nos partenaires** (accompagnement, structures spécialisées, ADIL, partenaires bailleurs...)



*Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par les sociétés filiales d'Action Logement ou leurs partenaires enregistrés à l'ORIAS (www.orias.fr).



ANNEXE 1 - OÙ CRÉER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT ?

▶ Où créer votre demande en fonction de votre département ?

Allier : mademande03.dlauvergne.fr
Bas-Rhin : demandedelogement-alsace.fr
Calvados : demandelogement14.fr
Cantal : mademande15.dlauvergne.fr
Charente : demandedelogement16.fr
Charente-Maritime : demandedelogement17.fr
Côte d'Or : demandelogementbourgognefranchecomte.fr
Côtes d'Armor : demandelogement22.fr
Deux-Sèvres : demandedelogement79.fr
Doubs : demandelogementbourgognefranchecomte.fr
Finistère : demandelogement29.fr
Haute-Garonne : demandelogement31.fr
Ille-et-Vilaine : demandelogement35.fr
Indre et Loire : demandelogement37.fr

Haute-Loire : mademande43.dlauvergne.fr
Haut-Rhin : demandedelogement-alsace.fr
Loire-Atlantique : demandelogement44.fr
Maine-et-Loire : demandelogement49.fr
Manche : demandelogement50.fr
Mayenne : demandelogement53.fr
Morbihan : demandelogement56.fr
Nièvre : demandelogementbourgognefranchecomte.fr
Orne : demandelogement61.fr
Puy-de-Dôme : mademande63.dlauvergne.fr
Sarthe : demandelogement72.fr
Vendée : demandelogement85.fr
Vienne : demandedelogement86.fr
Vosges : vosges.demandelogement88.fr



ANNEXE 2 - COMMENT CRÉER VOTRE DEMANDE ?

- ▶ Comment créer votre demande de logement social ?

www.demande-logement-social.gouv.fr



J'ai besoin d'aide

ANNEXE 3 – PLAFONDS DE RESSOURCES

Applicable aux : Prêt Accession / Agrandissement / Travaux / Aide Mobili Pass

Au 1^{er} Janvier 2021

Catégories de ménage	Zone A bis (en €)		Zone A (en €)		Zone B1 (en €)		Zone B2 et C (en €)		DROM (en €)	
										
1 personne seule	38 377	3 553	38 377	3 553	31 280	2 896	28 152	2 607	28 606	2 649
2 personnes sans personne à charge	57 357	5 311	57 357	5 311	41 772	3 868	37 594	3 481	38 202	3 537
3 personnes ou 1 personne seule + 1 à charge	75 188	6 962	68 946	6 384	50 233	4 651	45 210	4 186	45 941	4 254
4 personnes ou 1 personne seule + 2 à charge	89 769	8 312	82 586	7 647	60 643	5 615	54 579	5 054	55 461	5 135
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge	106 807	9 890	97 766	9 052	71 340	6 606	64 206	5 945	65 241	6 041
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge	120 186	11 128	110 017	10 187	80 399	7 444	72 359	6 700	73 527	6 808
Par personne supplémentaire	+13 390	+1 240	+12 258	+1 135	+8 969	+830	+8 070	+747	+8 206	+760

Source : BOI-BAREME-000017-20210408 publié le 8 avril 2021 au Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

Ressources prises en compte

Plafonds de ressources annuels (montants indiqués en gras) : à comparer au revenu fiscal de référence N2-du ménage. **En 2021**, prendre en compte le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence du ménage indiqué(s) en ligne 25 du(des) **avis d'impôt 2020** sur les **revenus de l'année 2019**.

Autres montants (en 2^{ème} colonne de chaque zone géographique) : estimation des ressources mensuelles par catégorie de ménage calculée sur la base du revenu fiscal de référence N-2 avant un abattement fiscal de 10%. Ce montant vous est donné à titre indicatif, le plafond annuel libellé en gras en 1^{ère} colonne constituant le seul élément de référence réglementaire.

26/11/2021

Pour connaître
votre zone
géographique





POSEZ-NOUS VOS QUESTIONS



**15 minutes
pour échanger**

Posez-nous vos questions

Nous ferons le maximum pour répondre à toutes vos questions





Besoin d'aide ?



Contactez-nous
au **0970 800 800**

(Disponible de 9h00 à 17h30 du
lundi au vendredi - numéro non
surtaxé)



Posez votre
question



Consultez notre
FAQ